



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/11
19 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Huitième session
Madrid, 3-14 septembre 2007

Point 14 de l'ordre du jour provisoire
Résultats de l'Année internationale
des déserts et de la désertification

Résultats de l'Année internationale des déserts et de la désertification

Note du secrétariat*

Résumé

L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-huitième session ordinaire, préoccupée par l'aggravation de la désertification, en particulier en Afrique, et par ses conséquences multiples en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), a déclaré l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD) afin de sensibiliser l'opinion publique à la question de la désertification et de protéger la diversité biologique et les connaissances et traditions des communautés touchées par ce phénomène.

Le présent rapport dresse le bilan des résultats et des effets de l'éventail des manifestations et activités qui ont eu lieu dans le cadre de la célébration de l'AIDD. Il conclut que l'AIDD a été une occasion importante de faire mieux prendre conscience au public de la désertification à l'échelon mondial et de diffuser des informations à ce sujet, tout en stimulant le développement et la consolidation de réseaux de parties prenantes et en contribuant à la mise en œuvre à long terme de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la réalisation des OMD. La lutte contre la désertification demeure néanmoins un défi majeur, et pour maintenir la dynamique engendrée par l'AIDD, il est impératif qu'une action consécutive appropriée soit effectivement menée.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du peu de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 4	4
II. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSSERTIFICATION	5 – 7	4
III. CÉLÉBRATIONS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSSERTIFICATION	8 – 16	5
A. Manifestations internationales	9 – 12	5
B. Célébrations et manifestations nationales.....	13 – 16	6
IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET EFFETS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSSERTIFICATION	17 – 41	7
A. Recommandations appelant à renforcer des aspects existants du processus d'application de la Convention	22 – 29	8
B. Résultats axés sur des thèmes transsectoriels déjà visés dans la Convention mais qui doivent continuer d'être systématisés.....	30 – 36	13
C. Résultats des manifestations de l'Année internationale des déserts et de la désertification mettant en évidence des problématiques émergentes ou nouvelles devant retenir l'attention dans le processus d'application de la Convention.....	37 – 41	16
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	42 – 50	18
A. Obtenir l'engagement de toutes les parties prenantes en faveur de la bonne gestion et de la restauration des terres arides dégradées	44	18
B. Formuler et mettre en œuvre des politiques de soutien et les cadres juridiques appropriés	45	19
C. Habilitier les populations locales et les groupes marginalisés – en particulier les femmes et les jeunes – et assurer un partage équitable des coûts et des avantages, en prenant dûment en compte les coûts de l'inaction	46	19

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
D. Mettre en œuvre des solutions intégrées pour l'évaluation, la planification et la gestion des ressources prenant en compte les liens entre la désertification et d'autres problématiques transsectorielles émergentes, y compris les migrations, la sécurité environnementale, la santé, l'eau, les énergies renouvelables et l'insécurité alimentaire	47	19
E. Adopter une approche adaptative et holistique de la gestion des terres arides, mettant l'accent sur les valeurs environnementales, sociales et culturelles, ainsi que sur les connaissances traditionnelles	48	20
F. Promouvoir l'efficacité économique et la viabilité financière	49	20
G. Assurer le suivi et l'évaluation participative pour fonder une gestion adaptative.....	50	21

Annexe (Anglais seulement)

Synthesis of outcomes, objectives, ways forward and stakeholders/ institutions to whom recommendations are addressed.....	22
---	----

I. INTRODUCTION

1. En 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-huitième session, a adopté la résolution 58/211, par laquelle elle a décidé que l'Année internationale des déserts et de la désertification (AIDD) serait officiellement lancée le 1^{er} janvier 2006. L'AIDD a été conçue pour sensibiliser l'opinion mondiale aux défis croissants que représentent la désertification, la sauvegarde de la diversité biologique des terres arides et la protection des savoirs et des traditions des communautés touchées.
2. Cette même résolution 58/211 désignait le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en qualité de point focal pour l'AIDD, en collaboration avec un comité interorganisations réunissant les principaux partenaires institutionnels du système des Nations Unies actifs dans le processus de mise en œuvre de la Convention.
3. À sa soixantième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/200, par laquelle elle invitait le Secrétaire général à rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session de la célébration de l'AIDD. La Conférence des Parties, par sa décision 28/COP.7, a invité le secrétariat de la Convention à lui rendre compte, à sa huitième session, des résultats de l'AIDD.
4. Le présent document complète le rapport intérimaire sur la situation des manifestations relatives à l'AIDD (ICCD/CRIC(5)/10), qui a été établi par le secrétariat de la Convention à l'intention du Comité d'examen de l'application de la Convention à sa cinquième session (CRIC 5). Il se concentre sur la valeur ajoutée apportée par l'AIDD et propose des solutions possibles pour maintenir et renforcer la dynamique engendrée par la célébration de l'AIDD, en récapitulant les recommandations qui sont ressorties des manifestations organisées dans le cadre de l'AIDD à tous les niveaux.

II. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSSERTIFICATION

5. La décision de l'Assemblée générale d'observer une année internationale consacrée aux déserts et à la désertification a ouvert une tribune de qualité pour communiquer et souligner vigoureusement et efficacement le fait que la désertification est un problème mondial. L'AIDD a également apporté une impulsion qui a permis de renforcer la visibilité et l'importance de la désertification en tant que problématique inscrite à l'ordre du jour environnemental au plan international, tout en rappelant de manière opportune à la communauté internationale les redoutables défis qui restent à relever, en particulier en ce qui concerne les conséquences de grande envergure que les phénomènes visés peuvent avoir sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
6. L'AIDD prévoyait également de traiter de la question des déserts, qui, avec leurs habitats uniques, leur beauté fragile et leur faune incroyablement diverse, ont été le terroir de certaines des civilisations les plus anciennes du monde.
7. Afin de tirer le profit maximal de la dynamique que devait engendrer l'AIDD, sa conception, son lancement et sa célébration ont été articulés autour de la promotion du

processus de la Convention et des mérites complémentaires de ses partenaires multilatéraux et bilatéraux. Dans ce contexte, il était attendu que l'AIDD conduise à l'établissement d'un ensemble d'objectifs concrets et mesurables, regroupés sous l'abréviation ASCD:

- a) Application de la Convention orientée vers le long terme;
- b) Sensibilisation aux conséquences de la désertification;
- c) Constitution de réseaux avec toutes les parties prenantes;
- d) Diffusion d'informations se rapportant à la Convention.

III. CÉLÉBRATIONS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSSERTIFICATION

8. En plusieurs occasions, l'Assemblée générale et la Conférence des Parties ont encouragé les États parties et les observateurs, y compris les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organes des Nations Unies à célébrer l'AIDD dans le monde entier. Le secrétariat de la Convention, en coopération avec ses partenaires bilatéraux et institutionnels, a organisé des manifestations de grande envergure pour marquer l'AIDD. Aux niveaux national et régional les manifestations de l'AIDD ont vu de nombreuses initiatives qui ont mis l'accent sur l'engagement des Parties et d'autres parties prenantes en faveur de la mise en œuvre efficace de la Convention. On trouvera davantage de précisions sur la nature et la teneur de ces manifestations dans le document ICCD/CRIC(5)/10.

A. Manifestations internationales

9. Plusieurs manifestations internationales ont été organisées par le comité interorganisations pour l'AIDD, qui a regroupé le secrétariat de la Convention et les principaux partenaires du système des Nations Unies et du secteur des ONG. Ces manifestations ont été organisées dans diverses régions du monde, avec l'appui des Parties touchées et de pays développés, notamment: Algérie, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Cuba, Espagne, Finlande, France, Islande, Israël, Italie, Mali, Maroc, Niger, Norvège, République-Unie de Tanzanie, Suisse et Tunisie. Les principales manifestations sont présentées à l'annexe.

10. Outre les activités organisées et programmées conjointement par le comité interorganisations, des organisations internationales partenaires ont elles aussi organisé des activités spécifiques qui ont été définies et conçues en fonction des domaines respectifs spécifiques de compétences et des mandats de chacune.

11. D'autres initiatives mondiales de communication ont été lancées pour faire prendre conscience de la désertification et faire connaître la Convention. On citera notamment à ce titre les émissions réalisées et diffusées par les médias, notamment la BBC, la Voix de l'Amérique et la Deutsche Welle. En outre, Scidev.net a commandité à des experts scientifiques la préparation d'un dossier intitulé Science des déserts, qui a ensuite été publié sur le site Web www.scidev.net.

12. Ces initiatives ont largement contribué à renforcer la visibilité du phénomène de désertification dans les médias au cours de l'AIDD, en particulier lors des commémorations de

la Journée mondiale de l'environnement (le 5 juin 2006) et de la Journée mondiale de lutte contre la désertification (le 17 juin 2006).

B. Célébrations et manifestations nationales

13. Avant le début de 2006, le Secrétaire exécutif a pris contact avec toutes les Parties pour les informer de la décision de l'Assemblée générale et a demandé à ce que lui soient communiquées des informations sur les activités de niveau national que les Parties prévoyaient d'organiser pour marquer l'AIDD. Cinquante-quatre Parties ont confirmé qu'elles organiseraient des manifestations pour marquer l'AIDD.

14. À la fin de 2006, le secrétariat a invité les Parties et les observateurs à rendre compte des activités menées pour marquer l'AIDD. Fin mai 2007, des informations avaient été reçues sur les activités et les manifestations qui avaient eu lieu dans 32 pays: Algérie, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Espagne, France, Guatemala, Guinée, Guyane, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Malawi, Mexique, Maroc, Pérou, Portugal, République tchèque, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sri Lanka, Thaïlande, Togo et Turquie. Ces rapports ont été utiles pour déterminer quels avaient été, au niveau national, le degré de participation des parties prenantes et les priorités auxquelles elles avaient réagi. Par exemple, un rapport a décrit diverses manifestations spéciales, publications, ressources et couverture médiatique, les manifestations organisées dans la société civile et dans les réseaux, et les contributions aux conférences et aux manifestations internationales. Ce même rapport a mis l'accent sur la manière dont les manifestations de l'AIDD ont contribué à promouvoir les connaissances et à renforcer l'échange d'informations en ce qui concerne la Convention et sa mise en œuvre, et à sensibiliser le public aux défis que représente la désertification pour la sécurité et le bien-être de l'homme dans les régions arides.

15. Les initiatives de l'AIDD signalées dans d'autres régions du monde ont été diverses par leur nature et leur teneur, et ont associé de multiples parties prenantes. Certaines de ces initiatives ont été menées spécifiquement dans le cadre de l'AIDD, tandis que d'autres ont tiré parti de l'intérêt suscité par les manifestations organisées pour marquer l'AIDD.

16. Les manifestations nationales se sont réparties entre trois catégories:

a) **Conférences/ateliers/séminaires/colloques**, y compris des conférences universitaires, des réunions scientifiques, des tables rondes, des forums et des conférences de presse. Des manifestations entrant dans cette catégorie ont été tenues dans les pays suivants: Allemagne, Brésil, Bulgarie, Canada, Espagne, Guinée, Guyana, Inde, Irlande, Italie, Japon, Malawi, Maroc, Mexique, Pérou, Portugal, République tchèque, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Togo et Turquie. Ces activités ont permis d'atteindre les objectifs de diffusion d'informations, de constitution de réseaux et de sensibilisation, en particulier en ce qui concerne l'importance qu'il y a à traiter de la désertification dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

b) **Manifestations d'information et de sensibilisation du public**, notamment par les moyens suivants: kiosques d'exposition, cartes postales, affiches, brochures, documents divers, cartes, pochettes d'information («Cette terre vous appartient»), manifestations en réseau dans la société civile, couverture médiatique, voyages d'étude, pochettes d'enseignement, formation

d'enseignants au problème de la désertification, programmes de télé-enseignement, journées mondiales, et plantation d'arbres. Des manifestations de ce type ont été organisées dans les pays suivants: Allemagne, Argentine, Bénin, Brésil, Bulgarie, Canada, Espagne, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Mexique, Maroc, Portugal, République tchèque, Sao Tomé-et-Principe et Turquie. Ces activités ont constitué une contribution précieuse à l'application à long terme de la Convention, et ont aidé à répondre aux objectifs de diffusion de l'information, de mise en réseau et de sensibilisation. Elles ont également contribué à faire mieux prendre conscience qu'il importe de protéger la biodiversité, les connaissances et les traditions des communautés touchées par la désertification.

c) **Manifestations culturelles**, notamment dans les musées et galeries, expositions photographiques, manifestations musicales, théâtrales, festivals de cinéma, timbres commémoratifs, calendriers, sites Web, billets de loterie sur le thème de la désertification, et concours de photographies ou d'écriture. Des manifestations culturelles ont été tenues dans les pays suivants: Allemagne, Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Espagne, Guinée, Italie, Maroc, République tchèque, Sénégal, Togo et Turquie. Plusieurs de ces expositions ont attiré un public nombreux. Par exemple, une exposition spéciale sur les déserts organisée à Rosenheim (Allemagne) a reçu plus de 200 000 visiteurs. De même, un autre pays a signalé le succès d'une exposition photographique sur le thème de l'AIDD qui a reçu plus d'un million de personnes. Ces types de manifestations culturelles ont grandement contribué à faire prendre conscience des problèmes et à tisser des réseaux, ainsi qu'à célébrer le patrimoine culturel et biologique que représentent les déserts du monde.

IV. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET EFFETS DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES DÉSERTS ET DE LA DÉSERTIFICATION

17. Plusieurs des manifestations tenues dans le cadre de l'AIDD ont demandé à la Conférence des Parties, au secrétariat et à d'autres parties prenantes de prendre dûment en considération certaines actions consécutives. Dans leurs conclusions, les ateliers organisés à Bamako (du 4 au 6 septembre 2006) et à Beijing (du 29 mai au 1^{er} juin 2006) ont spécifiquement invité la Conférence des Parties à examiner leurs rapports, recommandations et déclarations en vue de mettre en application les recommandations y figurant. À l'issue de la conférence d'Alger (du 17 au 19 décembre 2006), un accord a été conclu entre le Ministère de l'environnement de l'Algérie, l'Université des Nations Unies (UNU), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de renforcer la collaboration entre ces institutions pour lutter contre la désertification. Cet accord envisage en outre une décennie des déserts et de la désertification (2010-2020), préconisée par cette conférence, question qui a par la suite été examinée par le Conseil d'administration du PNUE à sa session tenue à Nairobi (Kenya) du 5 au 9 février 2007.

18. Outre la dynamique et l'enthousiasme générés pour des actions consécutives, les manifestations de l'AIDD ont également donné lieu à des résultats qui, s'ils sont suivis d'effets, pourraient être fructueux et renforcer l'effet multiplicateur de l'AIDD aux niveaux national et international. La nature de ces résultats est recensée en annexe. Nombre de résultats ou de conclusions s'adressent à des groupes spécifiques de parties prenantes et d'organes Parties à la Convention, y compris le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), la Conférence des Parties, le secrétariat, le Comité de la science et de la technologie

(CST), et le Groupe de travail intergouvernemental intersessions (IIWG), ainsi qu'aux États parties, à la communauté scientifique et aux agences internationales partenaires (voir annexe).

19. Si des réponses opportunes sont apportées par les parties prenantes appropriées, ces résultats pourraient apporter des avantages multiples, en contribuant davantage à la sensibilisation du public, en protégeant la diversité biologique et les savoirs et traditions des communautés touchées, en favorisant la réalisation des OMD, et en jouant un rôle déterminant pour l'application de la Convention dans le long terme.

20. Plusieurs de ces résultats consistent en suggestions pour renforcer les aspects existants et souvent bien établis du processus d'application de la Convention et répondre à ses objectifs à long terme en se concentrant sur divers thèmes fondamentaux. Plusieurs de ces thèmes ont été traités dans le cadre des manifestations de l'AIDD: certains d'entre eux relèvent de thématiques transversales, comme la situation des femmes et des jeunes, tandis que d'autres pointent vers des thématiques nouvelles, émergentes et transsectorielles, comme l'insécurité alimentaire et les migrations imputables à la désertification.

21. Chacune des recommandations a été examinée et évaluée au regard des catégories décrites ci-dessous. Chaque fois que cela a été jugé approprié et pertinent, l'attention a été appelée sur les groupes auxquels il pourrait être fait appel. Il convient également de noter que plusieurs des recommandations pourraient figurer sous différentes rubriques mais, pour éviter la répétition, chacune des recommandations n'est présentée en détail qu'une seule fois.

A. Recommandations appelant à renforcer des aspects existants du processus d'application de la Convention

22. Un large éventail de recommandations ont été formulées dans les domaines thématiques suivants: participation et autonomisation, société civile/ONG et réseaux, recherche scientifique, formation et consensus, application à long terme de la Convention, indicateurs et objectifs, programmes d'action nationaux (PAN), et ressources et financement.

1. Renforcer la participation et l'autonomisation

23. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Nécessité de reconnaître que la recherche et le partage de connaissances, pour être fructueux, doivent faire intervenir des partenariats transdisciplinaires associant utilisateurs des terres, gouvernements, organes régionaux et internationaux, ONG, société civile, communautés et secteur privé (Niamey)¹;

b) Reconnaissance du fait que les habitants des terres arides touchées par la désertification doivent être au cœur de toute intervention de correction et d'engagement, et que

¹ Afin de faciliter la recherche de références, chacune des recommandations contenues dans les sections A à C est suivie entre parenthèses du nom de la ville où la manifestation s'est tenue. On trouvera la liste complète des manifestations à l'annexe.

l'habilitation des communautés conduisant à un authentique service doit demeurer au cœur de la formulation des politiques (Alger);

c) Constat que la pauvreté, la désertification et la migration affectent fortement les femmes et les jeunes, ce qui rend nécessaire de formuler des stratégies propres à renforcer ces groupes sociaux et à les rendre moins vulnérables (Almeria);

d) Nécessité de faciliter la participation effective des agriculteurs, ainsi que des populations des zones arides à la formulation des politiques publiques qui ont un impact direct sur les intéressés et sur leurs moyens d'existence (Montpellier).

2. Renforcer le rôle de la société civile, des ONG et des réseaux

24. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Nécessité de l'établissement d'un fonds fiduciaire au profit de la société civile pendant l'AIDD (Rome);

b) Appels lancés à la société civile, aux autorités nationales et à la communauté internationale pour placer la mise en valeur de terres arides et la lutte contre la désertification au centre des efforts visant la bonne mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux et réaliser les OMD (Tunis);

c) Nécessité d'établir un système viable pour accroître et renforcer les contributions actives de la société civile en réduisant les impacts de la désertification (Montpellier);

d) Appui et encouragement aux points focaux nationaux pour rechercher des synergies, des partenariats et des perspectives de mise en réseau afin d'intégrer la dimension du genre dans les organisations de la société civile, les organisations de base, et les milieux universitaires, économiques et des affaires (Beijing);

e) Invitation lancée aux gouvernements et aux agences de coopération à soutenir les réseaux existants de jeunes concernés par les questions d'environnement et de développement durable en leur apportant des fonds et en renforçant leurs capacités (Bamako);

f) Reconnaissance du fait que l'établissement et le renforcement d'organisations locales de femmes devraient être favorisés pour accroître la capacité décisionnelle des femmes et renforcer les processus participatifs et le développement de réseaux (Beijing, Montpellier, Bamako);

g) Reconnaissance du fait que, pour que la recherche et le partage de connaissances soient fructueux, ils doivent satisfaire les besoins prioritaires exprimés par les pauvres et adopter une approche holistique dans le cadre de partenariats transdisciplinaires qui assurent la participation des utilisateurs des terres, des gouvernements, des organes régionaux et internationaux, des ONG, de la société civile, des communautés et du secteur privé (Niamey).

3. Recherche scientifique, formation et consensus

25. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) La recherche multidisciplinaire est nécessaire en ce qui concerne les choix et les conséquences des politiques applicables aux terres arides, le risque de sécheresse, la liaison faim/soif et la pénurie d'eau, les questions de droits fonciers, la prise de décisions des agriculteurs et les incitations, interactions entre l'agriculture et les écosystèmes naturels, la préparation à la sécheresse et l'atténuation de ses effets, la gestion des sols et de l'eau, le potentiel de l'agrobiodiversité, tant indigène qu'introduite, la valeur des services à l'écosystème et les relations entre la désertification et les migrations (Niamey, Almeria, Alger);

b) Il est besoin d'améliorer la communication et le partage de connaissances scientifiques dans tout l'éventail des parties prenantes, des utilisateurs de base des terres jusqu'aux décideurs nationaux et internationaux, en veillant à ce que les résultats scientifiques soient disponibles et compréhensibles pour tous (Niamey, Sede Boquer, Tunis, Montpellier);

c) Il est nécessaire que les gouvernements et les instruments multilatéraux relatifs à l'environnement intègrent les acquis scientifiques dans l'élaboration des politiques à tous les niveaux, de la formulation des politiques à leur application (Alger, Tunis);

d) Il est besoin d'associer les utilisateurs finals à la définition des programmes de recherche. Des procédures devraient également être établies pour permettre de prendre en compte les besoins des acteurs locaux et leur participation à la génération et à la validation de connaissances et à leur diffusion (Montpellier);

e) Il faut lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse en améliorant l'évaluation scientifique systématique de la dégradation des terres dans les zones subhumides sèches et les zones arides ou semi-arides. Ces évaluations devraient également présenter un lien avec les efforts nécessaires pour s'adapter aux effets négatifs de la variabilité du climat et/ou du changement climatique (New York).

4. Préoccupations et attentes concernant l'application à long terme de la Convention

26. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Constat de la nécessité d'un mécanisme d'examen par des pairs de l'application de la Convention, pour assurer le respect de ses dispositions et faciliter la disponibilité et l'accessibilité des technologies et des financements pour ceux qui en ont besoin et générer des moyens d'existence novateurs au bénéfice des communautés vivant dans les zones arides (New York);

b) Constat que des améliorations de l'interaction de la Convention avec les autres partenaires de développement et les gouvernements nationaux permettraient à la Convention de défendre de meilleures politiques au niveau international (Alger);

- c) Demandes faites au secrétariat de la Convention d'établir un point focal pour la jeunesse et un réseau de partenariats entre la jeunesse et la Convention (Bamako);
- d) Demandes faites aux gouvernements des États parties d'injecter davantage de substance dans les conférences des parties et dans les réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) (Montpellier);
- e) Invitation faite au Groupe intergouvernemental de travail intersessions (IIWG) à prendre pleinement en compte les recommandations de la Conférence internationale de Beijing sur les femmes et la désertification, et du rapport de Bamako pour établir des objectifs clairs en vue de l'égalité de participation des femmes à l'application de la Convention (Beijing, Bamako);
- f) Appels lancés aux parties et aux organismes nationaux responsables de l'application de la Convention à concevoir, à mettre en œuvre et à appuyer des activités de projet et des programmes de soutien concernant l'autonomisation des femmes dans les zones touchées par la sécheresse et la désertification, en veillant notamment aux projets menés dans les zones rurales (Beijing).

5. Indicateurs et objectifs

27. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

- a) Identification d'un nombre limité d'objectifs clairs et juridiquement contraignants pour l'application de la Convention basés, notamment, sur les travaux accomplis par le Comité de la science et de la technologie et sur un examen de l'historique des échecs et des succès des campagnes de lutte contre la désertification et les effets des sécheresses. La Conférence des Parties à sa huitième session devrait examiner les informations de fond pertinentes en vue de lancer un processus de consultation entre les Parties (New York);
- b) Nécessité de fixer des objectifs clairs, quantifiables et circonscrits dans le temps pour l'application de la Convention (Montpellier);
- c) Constat qu'il est besoin d'une meilleure harmonisation des informations aux différents niveaux, ainsi que d'une normalisation des définitions, indicateurs, procédures de suivi, études d'impact et techniques d'évaluation (Alger);
- d) Nécessité d'élaborer et d'appliquer des méthodologies/directives en vue d'incorporer la dimension du genre dans les activités additionnelles et de réviser l'ensemble actuel des repères et des indicateurs afin de l'intégrer comme il convient (Beijing).

6. Programmes d'action nationaux

28. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

- a) Recommandation tendant à ce que les priorités des programmes d'action nationaux (PAN) soient pleinement systématisées et intégrées dans le secteur de la production et dans les cadres nationaux, et soient explicitement liées à l'agriculture, à l'élevage, à la planification de

l'utilisation des terres, à l'utilisation de l'eau, à la foresterie et au développement rural (Action 21) (New York);

b) Appel aux Parties à incorporer la dimension du genre dans l'exécution des PAN et dans les autres cadres pertinents ou stratégies environnementales (Beijing);

c) Préoccupations concernant les graves retards dans l'application des PAN en matière de lutte contre la désertification, et appel aux pays qui n'ont pas encore fini de formuler leurs plans à le faire (Rome);

d) Demande faite aux gouvernements de transcrire leurs plans d'actions nationaux au niveau du cadre stratégique et de systématiser les actions de lutte contre la désertification (Montpellier);

e) Constat qu'en raison des préoccupations auxquelles donnent lieu les sécheresses récurrentes et leurs impacts sur les communautés locales, il importe d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques nationales de lutte contre la sécheresse qui appuient la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux (Arusha);

f) Demande adressée aux États parties d'identifier des mesures spécifiques pour définir des domaines de participation pour les jeunes et les mécanismes à mettre en place pour accroître leur participation à la mise en œuvre des plans d'action nationaux afin de promouvoir le sentiment de maîtrise des jeunes (Bamako).

7. Ressources et financement

29. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Il convient de former des partenariats entre secteur public et secteur privé et entre les communautés en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives de financement et de créer de nouveaux instruments financiers (Alger);

b) Les pays donateurs sont invités à soutenir les initiatives au moyen d'outils de microcrédit (Beijing);

c) Il convient d'explorer des approches novatrices pour maximiser l'efficacité des instruments bilatéraux et multilatéraux de coopération au développement et de leurs mécanismes de financement, y compris les échanges de créances, pour la lutte contre la désertification (New York);

d) Il conviendrait d'envisager des solutions novatrices de financement de la lutte contre la désertification, notamment des contributions de solidarité pour le développement (New York);

e) Les pays donateurs et les organismes internationaux, en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), devraient être invités à fournir des fonds additionnels de façon régulière afin d'améliorer la participation (en particulier des femmes) aux processus décisionnels liés à l'application de la Convention, et à accroître les budgets mis à la disposition de petits projets (Beijing, Bamako, Montpellier);

f) Le secteur privé devrait pouvoir bénéficier d'incitations économiques pour investir davantage dans l'action de lutte contre la désertification (Alger).

B. Résultats axés sur des thèmes transsectoriels déjà visés dans la Convention mais qui doivent continuer d'être systématisés

30. Ces thèmes ou idées-force sont notamment les suivants: synergies et interdépendances, connaissances traditionnelles, eau, énergies renouvelables, culture et éducation, perspectives d'emploi alternatives, accès aux marchés et moyens d'existence durables. Vu que les thèmes transsectoriels prioritaires que sont le genre (femmes) et la jeunesse ont été spécifiquement placés au centre de manifestations internationales dans le cadre de l'AIDD et ont donné lieu à des résultats multiples de grande valeur et à des recommandations tant thématiques que transsectorielles nouvelles, celles-ci ont été intégrées dans les autres domaines thématiques que couvre la présente section. Pour plus de précisions, prière de se reporter à la Déclaration de Beijing et au Rapport de Bamako, disponibles sur le site www.unccd.int.

1. Synergies et interdépendances

31. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Constat de la nécessité que des études scientifiques soient consacrées aux liaisons entre la désertification, la perte de biodiversité et les changements climatiques (Sede Boqer);

b) Une attention accrue doit être portée à l'intégration des programmes visant les changements climatiques, la biodiversité et l'eau douce (New York);

c) Constat que des réponses novatrices et adaptables en matière de gestion des terres doivent être définies pour tenir compte de la variabilité climatique naturelle et des risques naturels (sécheresses, inondations, glissements de terrain, tempêtes de sable et de poussière, feux de forêt, etc.) et mises en œuvre pour une gestion durable des terres (Arusha);

d) Des programmes transsectoriels associant différents ministères pourraient contribuer à améliorer la coordination au niveau national (Alger);

e) Constat de la nécessité de considérer l'interdépendance de la diversité culturelle et de la diversité biologique et leur conservation comme un enjeu prioritaire dans les efforts futurs définition des axes de recherche sur les terres arides en vue d'un développement durable (Tunis).

2. Connaissances traditionnelles

32. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Recensement et diffusion des connaissances traditionnelles (Beijing) en tant que patrimoine d'expérience pratique, commune et efficace (New York);

b) Meilleure appréciation du rôle des connaissances traditionnelles et de leur complémentarité avec les technologies appropriées pour la production de vivres, de l'intérêt de leur conservation et de l'apport de valeur ajoutée (Beijing, Sede Boqer, Tunis);

c) Reconnaissance du fait que la combinaison de connaissances traditionnelles avec les connaissances scientifiques et les nouveaux outils apporte aux décideurs des informations cruciales (Alger);

d) Étude des complémentarités entre connaissances traditionnelles locales et technologies novatrices transférées en vue de répondre efficacement aux besoins locaux (Sede Boqer);

e) Demande faite au secrétariat de la Convention et aux Parties de renforcer l'intégration effective des connaissances traditionnelles locales et des approches scientifiques modernes pour lutter contre la désertification (Montpellier).

3. Culture et éducation

33. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Promotion de l'éducation et diffusion d'informations dans les régions touchées par la sécheresse et la désertification (Beijing), et inclusion du développement durable et respectueux de l'environnement dans les programmes d'études scolaires, y compris des outils pédagogiques spécialisés sur la lutte contre la désertification (Bamako);

b) Création d'un système international de bourses et/ou de stages sur les questions se rapportant à la désertification, avec l'appui du secteur privé (Bamako).

4. Eau

34. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) La gestion des ressources en eau, des forêts et des terres doit être fondée sur une approche intégrée et attentive au genre et aux écosystèmes (Beijing, New York);

b) Constat que la gestion de ressources en eau rares contribuera non seulement à réduire la dégradation et la désertification des terres dans les écosystèmes fragiles caractérisés par des pénuries structurelles d'eau, mais favorisera également la réalisation des OMD (New York);

c) Constat que la bonne connaissance des solutions de gestion de l'eau est cruciale pour formuler les politiques de mise en valeur des terres arides (Alger);

d) Observation que les terres arides ou désertiques offrent des perspectives de moyens d'existence durables qui ne dépendent pas de la productivité primaire de la terre mais de l'exploitation d'autres attributs des déserts, tels que la chaleur hivernale, la géothermie par l'exploitation des eaux saumâtres et le fort ensoleillement (Sede Boqer).

5. Énergies renouvelables

35. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

- a) Les technologies et l'efficacité, en matière d'énergies renouvelables, sont à améliorer en fonction des conditions locales (Beijing, Genève) et à relier au développement durable et à l'accès à l'eau (New York);
- b) Les ONG devraient diffuser des informations sur les sources alternatives d'énergie (Beijing);
- c) L'exploration du potentiel des terres arides doit être faite dans la perspective d'exploiter des sources alternatives d'énergie (solaire, éolien, biocarburants) (Sede Boquer, Almeria);
- d) L'Union européenne devrait insister sur l'importance des énergies renouvelables en tant que moyens de supprimer la cause du changement climatique anthropique (Almeria).

6. Perspectives novatrices d'emploi, accès aux marchés et moyens d'existence durables

36. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

- a) Les avantages comparatifs des terres arides devraient être mis en valeur dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (Niamey);
- b) Les perspectives d'activités génératrices de revenus s'appuyant sur le développement des énergies renouvelables devraient être encouragées (Beijing);
- c) Les pays en développement et les pays à économie en transition devraient promouvoir des activités comme l'écotourisme pour améliorer les moyens d'existence des communautés affectées (Bamako);
- d) Des perspectives novatrices d'emploi et des moyens d'existence durables pour les populations pastorales et les autres utilisateurs de terres arides doivent être ouvertes pour réduire la pression exercée sur les ressources naturelles (Alger, Genève);
- e) Les gouvernements devraient être invités à mettre en place des politiques cohérentes en matière de commerce international dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'accords commerciaux régionaux afin de permettre que les produits des terres arides trouvent un accès équitable aux marchés (Montpellier).

C. Résultats des manifestations de l'Année internationale des déserts et de la désertification mettant en évidence des problématiques émergentes ou nouvelles devant retenir l'attention dans le processus d'application de la Convention

37. Ont été regroupées dans cette catégorie les questions thématiques ayant trait à la santé, à la sécurité alimentaire, aux migrations et aux réfugiés écologiques, aux biens et services tirés des écosystèmes, à leur mise en valeur et au coût de l'inaction, et à la sécurité environnementale.

1. Santé

38. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Prise en compte des indicateurs de santé, tels que les maladies maternelles, la nutrition infantile, la planification familiale, etc., dans l'activité redditionnelle se rapportant à la Convention (Beijing, Genève);

b) Constat des effets négatifs du VIH/sida dans les communautés vivant dans les zones touchées par la désertification et la sécheresse, et en particulier sur les femmes, conduisant à une aggravation de la dégradation des terres et de la pauvreté, et de la nécessité d'explorer des stratégies efficaces pour réduire cet impact négatif en déployant des efforts conjoints pour promouvoir la participation active des femmes (Beijing);

c) Prévention et préparation aux risques sanitaires en renforçant les capacités de résistance de la population et du secteur de la production vivrière par la vaccination, la culture du palmier et la pratique de cultures tolérantes aux sécheresses présentant des qualités nutritionnelles améliorées (Genève);

d) Disponibilité de services de santé génésique adéquats pour les femmes dans les régions touchées par la sécheresse et la désertification afin de réduire la mortalité maternelle et infantile (Beijing).

2. Sécurité alimentaire

39. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Reconnaissance du concept de souveraineté alimentaire dans les paradigmes de développement au bénéfice des zones arides dans le monde, donc défense du principe d'une production agricole locale pour alimenter la population locale (Genève);

b) Meilleure prise en compte de la convergence croissante entre droits de l'homme, droit à la nourriture et gestion environnementale durable, en mettant l'accent sur la prévention et la préparation à parer à l'insécurité alimentaire sur les terres arides (Genève);

c) Promotion de l'utilisation, fondée sur les connaissances traditionnelles, d'arbres et de plantes à usages multiples pour la production de médicaments et de produits alimentaires de valeur nutritive élevée (Beijing);

d) Promotion d'une étude spécifique sur les capacités de production alimentaire et la valeur nutritionnelle des produits des zones affectées par la sécheresse et la désertification, et sur les moyens d'améliorer l'état nutritionnel de la jeune génération, en prenant en compte les recherches en cours dans ce domaine (Beijing).

3. Sécurité environnementale, migrations et réfugiés écologiques

40. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Des politiques globales devraient être adoptées pour assurer la pleine participation, en particulier des jeunes, à la gestion des ressources naturelles afin d'encourager ceux-ci à rester sur leur terre (Bamako);

b) Les activités dans les zones affectées par la désertification devraient être appuyées en tant que moyens de prévenir les migrations forcées (Bamako);

c) Une analyse plus approfondie de la définition à donner de la migration écologique est nécessaire (Alger), de même qu'une analyse des causes et des conséquences de la migration (Almeria), et la reconnaissance du statut de réfugié écologique en droit international ainsi que du droit à la nourriture (Genève);

d) Il est nécessaire d'établir un cadre conceptuel en ce qui concerne la désertification et la migration, ainsi qu'un groupe international d'experts pour recenser les connaissances dans le monde, les mesures appliquées et les pratiques optimales pour réduire les effets de la désertification et des migrations (Almeria);

e) Il est fait demande aux États parties de prendre des mesures politiques pour résoudre pacifiquement les conflits qui ont pour cause la désertification (Bamako).

4. Biens et services tirés des écosystèmes, leur mise en valeur, et les coûts de l'inaction

41. Les résultats des délibérations tenues dans le cadre de l'AIDD sont notamment les suivants:

a) Reconnaissance du fait que les personnes actives dans la conservation et la protection des ressources doivent bénéficier d'une rémunération pour services environnementaux (Beijing);

b) Un appel est lancé au Comité de la science et de la technologie et au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) pour qu'ils agissent d'urgence afin que soit atteint un consensus scientifique – suffisamment tôt avant la huitième session de la Conférence des Parties – sur les causes et les symptômes de la désertification, les perspectives futures et les conséquences prévisibles de l'inaction (Rome, janvier);

c) Constat de la nécessité d'évaluer les coûts et les avantages de la lutte contre la désertification, y compris des services aux écosystèmes, en se fondant sur des objectifs et sur des évaluations quantifiées du coût de l'inaction, en vue de mieux définir ou d'affiner les stratégies d'intervention aux niveaux local, régional et mondial (New York);

d) Insistance sur la nécessité de mener des recherches et de définir des méthodes permettant de mieux chiffrer les coûts de la dégradation des terres arides, en particulier des pertes de biens et de services tirés des écosystèmes, et de capital humain et social (Rome, décembre) et les différentes voies de développement (Sede Boqer), et de quantifier les bénéfices appréciables qui pourraient provenir de la remise en état et de l'aménagement durables de ces terres (Niamey);

e) Reconnaissance du fait que l'investissement dans les terres arides peut être économiquement, socialement et environnementalement profitable et judicieux (Genève, Montpellier), et que cet investissement devrait être appuyé par une législation appropriée, par la sécurité des droits fonciers, la stabilité des prix, l'éducation, la santé et la paix civile (Rome, décembre).

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

42. Malgré les progrès appréciables accomplis sur la voie des objectifs de l'AIDD, la désertification demeure un problème important dans le monde, notamment en Afrique, en particulier pour ce qui est de ses conséquences potentiellement très graves au regard de la réalisation des OMD, en particulier l'objectif 1 d'éradication de la pauvreté et l'objectif 7 relatif à la durabilité environnementale. Si elle est menée de manière appropriée, l'action consécutive pourrait avoir des effets collatéraux avantageux en contribuant à la réalisation des objectifs 3, 4 et 8. Il est donc primordial que l'action consécutive appropriée soit menée à tous les niveaux afin de renforcer la dynamique générée par l'AIDD, en promouvant un engagement politique plus profond, des actions de plaidoyer et une prise de conscience accrue des enjeux dans le contexte de la Convention.

43. La Conférence des Parties, à sa huitième session, pourra souhaiter prendre en compte les recommandations ci-après, qui ont été tracées dans le cadre des diverses manifestations organisées au titre de l'AIDD dans sept grands secteurs prioritaires.

A. Obtenir l'engagement de toutes les parties prenantes en faveur de la bonne gestion et de la restauration des terres arides dégradées

44. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

a) Les organisations partenaires de la Convention (y compris les organes du système des Nations Unies), les institutions financières (y compris le FEM), les mobiliseurs de ressources (y compris le Mécanisme mondial) et les Parties devraient accroître le niveau et la diversité des financements disponibles pour lutter contre la désertification et mettre œuvre la Convention, en apportant des ressources suffisantes de manière opportune et prévisible;

b) La communauté scientifique devrait rendre les résultats des recherches pertinents pour les utilisateurs finals, ainsi que facilement accessibles, compréhensibles et utilisables, de sorte qu'ils puissent être mis à profit par toutes les parties prenantes;

c) La société civile et les ONG devraient donner la priorité aux terres arides et à la lutte contre la désertification dans leurs efforts pour donner suite aux instruments multilatéraux relatifs à l'environnement.

**B. Formuler et mettre en œuvre des politiques de soutien
et les cadres juridiques appropriés**

45. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

- a) Améliorer l'interaction de la Convention avec les partenaires de développement et avec les organes des autres conventions de Rio, et nouer de nouveaux rapports avec les organismes qui travaillent sur les problématiques transsectorielles émergentes comme la sécurité alimentaire, la santé, les migrations et les droits de l'homme, afin de tirer avantage des synergies et de générer un contexte de soutien mutuel pour l'application de la Convention;
- b) Systématiser les priorités des PAN dans les secteurs de la production et des cadres de développement national, parallèlement à la définition d'objectifs clairs et d'indicateurs permettant de suivre les progrès. Les pays qui n'ont pas fini de formuler leurs PAN devraient le faire d'urgence;
- c) Garantir les droits fonciers et le droit aux ressources, l'accès aux marchés, et établir les cadres juridiques appropriés permettant de faire valoir ces droits.

**C. Habilitier les populations locales et les groupes marginalisés – en particulier
les femmes et les jeunes – et assurer un partage équitable des coûts et
des avantages, en prenant dûment en compte les coûts de l'inaction**

46. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

- a) Renforcer le rôle des femmes, de la jeunesse, des agriculteurs et des populations des zones arides dans la prise de décisions, les processus participatifs et l'action de mise en œuvre de la Convention;
- b) Unifier les réseaux multiparties prenantes qui se sont constitués pendant l'AIDD, en particulier entre les ONG, les femmes, les jeunes, les agriculteurs et les scientifiques, et apporter des ressources appropriées pour assurer leur durabilité, y compris pour la formation de groupes de défense des intérêts des différentes parties prenantes;
- c) Pousser plus avant les recherches sur les coûts environnementaux, sociaux et économiques cumulés de la dégradation des terres arides et leur distribution entre les différents groupes de parties prenantes, y compris les coûts de l'inaction, en vue de la définition de stratégies d'intervention aux niveaux local, régional et mondial.

**D. Mettre en œuvre des solutions intégrées pour l'évaluation, la planification et la gestion
des ressources prenant en compte les liens entre la désertification et d'autres
problématiques transsectorielles émergentes, y compris les migrations,
la sécurité environnementale, la santé, l'eau, les énergies renouvelables
et l'insécurité alimentaire**

47. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

- a) Privilégier les approches axées sur les droits dans les domaines transsectoriels émergents tels la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et les migrations, en mettant l'accent sur

la prévention et l'anticipation des problèmes humanitaires dans les stratégies de planification et de gestion concernant les terres arides;

b) Explorer plus avant et investir dans les perspectives souvent ignorées que présentent les terres arides, en particulier leur potentiel pour les énergies renouvelables et les sources de revenus et moyens d'existence novateurs;

c) Améliorer la communication entre les parties prenantes et harmoniser l'information aux différents niveaux et dans différents secteurs afin de renforcer l'intégration des activités de planification et de gestion et éviter les redondances.

E. Adopter une approche adaptative et holistique de la gestion des terres arides, mettant l'accent sur les valeurs environnementales, sociales et culturelles, ainsi que sur les connaissances traditionnelles

48. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

a) Engagement en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau, en forêts et en terres basée sur une approche prenant en compte le genre et les écosystèmes, tirant profit des informations livrées par l'Évaluation du millénaire et générant des synergies avec d'autres instruments multilatéraux relatifs à l'environnement;

b) Renforcement de la promotion de l'éducation et de la diffusion d'informations dans les zones de terres arides touchées par la désertification, se fondant sur les progrès accomplis pendant l'AIDD et incorporant les différentes valeurs sociales et culturelles et les connaissances traditionnelles dans les efforts d'éducation;

c) Réponses innovantes et adaptatives aux risques naturels propres aux terres arides, à savoir sécheresses, inondations, tempêtes de sable, etc., engageant toutes les parties prenantes dans le cadre de processus participatifs, tirant parti des complémentarités entre les stratégies de parade traditionnelles et les connaissances scientifiques, et assurant l'examen et la révision dans les meilleurs délais des objectifs de gestion et des indicateurs, et le suivi des progrès accomplis afin de maximiser l'efficacité et l'efficience des réponses.

F. Promouvoir l'efficacité économique et la viabilité financière

49. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

a) Accord sur un nombre limité d'objectifs bien définis en vue de l'application de la Convention, y compris des valeurs quantifiables, des horizons temporels et des indicateurs appropriés, afin de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des investissements dans l'action de lutte contre la désertification;

b) Exploration d'approches novatrices pour accroître les ressources et maximiser l'efficacité des instruments bilatéraux et multilatéraux de développement. Il conviendra de prêter attention, notamment, aux échanges de créances, aux contributions de solidarité pour le développement, aux partenariats public-privé et à l'intérieur des communautés, ainsi qu'à l'offre d'incitations économiques au secteur privé pour favoriser l'investissement dans la lutte contre la désertification;

c) Calcul raisonné des coûts cumulés de la dégradation de l'environnement et de l'inaction (y compris les pertes de biens et de services tirés de l'environnement, et de capital humain et social) aux niveaux national, régional et international, et quantification des bénéfices économiques et autres avantages susceptibles de résulter de la remise en état et de la mise en valeur durable des terres arides.

G. Assurer le suivi et l'évaluation participative pour fonder une gestion adaptative

50. La Conférence des Parties pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes:

a) Viser une participation et un engagement plus grands des parties prenantes touchées par la désertification (en particulier des groupes indigènes, des femmes, des jeunes et des pauvres) dans la définition des problèmes, la conception des interventions et des projets et l'application des politiques par la mise en place de partenariats entre parties prenantes multiples et de plates-formes de communication, en s'appuyant sur les progrès accomplis pendant l'AIDD et en les renforçant;

b) Promouvoir l'engagement de parties prenantes multiples dans la conception et l'évaluation de scénarios pour l'avenir, permettant la mise à l'essai et l'amélioration itérative de l'impact des politiques sur les populations et les utilisateurs finals, qui de ce fait permettrait une participation significative au niveau local à la définition et à la validation de stratégies et d'actions pour lutter contre la désertification;

c) Reconnaître plus avant la valeur ajoutée que procure la combinaison des connaissances traditionnelles et scientifiques pour répondre efficacement aux besoins locaux et guider l'élaboration participative de stratégies et de technologies novatrices et appropriées de lutte contre la désertification.

**Synthesis of outcomes, objectives, ways forward and stakeholders/institutions
to whom recommendations are addressed**

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
19–20 January, Rome, Italy	Workshop on combating desertification and poverty in drylands	Call for consensus on causes and symptoms of desertification, future outlooks and consequences of inaction; highlight concern for lack of methodological rigor in examining UNCCD implementation and consider delays in NAP production problematic. STAKEHOLDERS: <i>International community</i> can and should do more; <i>Civil society</i> has a role to play in awareness-raising	A(c), B(b), C(b)
27 February, Washington DC, United States of America	World Bank Rural Day: Tackling degraded land to ensure future food production	Key concerns for sustainable land management (SLM): land tenure and property rights, confusion over institutional collaboration, watershed management, payments for environmental services, costs associated with land degradation, effects of climate change on SLM; analytical work is needed to deepen interventions to incorporate SLM into community driven projects. STAKEHOLDERS: <i>Land administration and management</i> need to cooperate effectively to develop more holistic approaches to SLM.	B(a), B(c), C(c), F(c)
11–12 April, Geneva, Switzerland	International conference: combating desertification, hunger and poverty	Calls for a focus on the links between desertification, poverty and food security and highlights the need for greater political awareness and will. Stresses the importance of applying a rights-based approach, focusing on the right to food as well as the importance of rights to land and resources, and access to markets.	B(a), B(c), D(a)
13–16 April, Marrakesh, Morocco	Workshop: Decentralization and local	Promotion of environmental education and information sharing; facilitation of access of local groups to financial facilities; need for cooperation networks in the areas of decentralization, local development, the fight against desertification and	C(b), C(c), E(b), F(c)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
	development	poverty reduction; development of oasis zones. STAKEHOLDERS: Call for <i>technical cooperation between subregions</i> to facilitate community access to financial facilities; call for reflection by <i>expert scientists</i> from North Africa and Sahelian countries on links between poverty, desertification and migration; encourage decentralized cooperation between the <i>communities of countries of the South</i> .	
8–10 May, Havana, Cuba	IYDD and the Caribbean	Call to establish a network of youth environmental groups (YEG) in <i>participating Caribbean States</i> in order to rehabilitate degraded land; generate employment for the youth sector and reduce poverty; increase water use efficiency; and improve youth access to credit and markets.	C(a), C(b), G(a)
14–19 May, Marrakesh, Morocco	Fourteenth Conference of the International Soil Conservation Organization	Stress importance of incorrect policies as a cause of land degradation; the importance of soils in water protection and regulation and treating soil and water at the same level; stress the need for more acceptable and measurable criteria of degradation; consider a lack of good local information about soils and water prevents proper planning and disaster reduction. STAKEHOLDERS: recommendations most appropriate for consideration by the <i>CST</i> .	E(a), E(c)
29 May – 1 June, Beijing, China	International Conference: Women and desertification	Highlight the importance of education, health, technology, energy, water and women’s empowerment to participate in decision-making, capacity-building and the management of natural resources (land water etc); stress the importance of community payment for environmental services; note the need for public/private and community partnerships to create new financial instruments for the promotion of gender-sensitive use of renewable energy; call for facilitation of women’s access to market information, agricultural technologies, transport facilities and micro-finance opportunities. STAKEHOLDERS: <i>UNCCD reporting process</i> should consider including health indicators; special value of clean development mechanism projects in drought and desertification-affected areas should be promoted; Additional funds for capacity-building to improve women’s participation in decision-making to combat desertification are requested from <i>donors and</i>	C(a), C(b), D(b), E(a), E(b), G(a)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
		<i>international agencies.</i>	
19–21 June, Tunis, Tunisia	International scientific conference: The future of drylands	Notes the importance of: the interdependence and conservation of cultural and biological diversity; integrated management of water resources; assessing and forecasting dryland ecosystem dynamics in order to formulate adaptation strategies in the context of global change and to alleviate poverty so as to achieve the MDGs; agriculture and pastoralism as opportunities for sustainable land use; formulating and implementing scenarios and policy options for good governance in the context of global change; identifying viable dryland livelihoods and policy options for the benefit of dryland dwellers (such as ecotourism); educating for sustainable development and knowledge sharing; costs relating to inaction in the field of land degradation; renewable energies for dryland development; and the need for evaluation of dryland ecosystem services and their trade-offs.	A(a), A(b), A(c), D(c), E(a), E(b), E(c), G(b), G(c)
28 August, Cape Town, South Africa	GEF Forum on sustainable land management	Future directions and approaches for GEF activities in sustainable land management suggest that the integration of land, water, biodiversity and societal issues enables responses to problems affecting whole ecosystems and economies, through coordinated land use planning resource management. SLM involves a combination of scientific knowledge, local knowledge and know-how, innovation, and community-driven action. New capacity for knowledge management and exchange through transparent knowledge-sharing and feedback plays a key role. STAKEHOLDERS: the <i>GEF</i> should lead development of a policy and administrative framework within which various sectoral, national and district organizations can contribute to such integrated approaches as SLM. The <i>GEF and its partner agencies</i> are urged to focus on activities that will result in a significant reduction in land degradation and its damage to ecosystem services and to the poor. A minimum additional 10–15 per cent annual increase in resources for the next 10 years by <i>countries and donor agencies</i> is recommended.	A(a), D(a), D(b), D(c), E(a), E(c), G(a), G(b), G(c)
4–6 September, Bamako, Mali	Bamako International conference on	Include the youth and desertification agenda in international consultations and land tenure reforms; work with young people, youth groups and advocates for youth interests; build and strengthen partnerships with the private sector and NGOs in	A(a), A(b), A(c), B(c), C(a), C(b),

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
	youth and desertification	increasing the involvement of young people in the fight against desertification; support volunteer service schemes that are targeted at young people; <i>encourage countries</i> to enhance the participation of young people in the elaboration and implementation of NAPs at local, regional and national levels; form a youth network in drylands; advocate more resources and capacity-building for young people in drylands; UNCCD should have a focal point for youth; expedite and facilitate UNCCD implementation in various countries by giving priority to drylands in both national and international political agendas; increase the role of young people in the fight against desertification and in the formulation and implementation of NAPs/RAPs;	G(a)
21–23 September, Montpellier, France	International conference: Civil society and desertification	Recognition of the importance of international trade and equitable access to markets for dryland products; emphasis of the need for clear, quantifiable time-bound objectives relating to the UNCCD. Appeal to <i>States</i> : to set up coherent policies regarding international trade, for agreements allowing equitable access to markets for dryland products, to set clear, quantifiable, time-bound objectives in relation to the UNCCD; to ensure that the functioning of the CST is re-examined to increase its efficiency; to raise NAPs to a strategic framework level to create incentive measures and a regulatory framework to favour the emergence of local stakeholders groups such as professional organizations of farmers and pastoralists; to facilitate the effective participation of agricultural representatives and populations of arid zones to the formulation of public policies concerning them. Appeal to the <i>UNCCD and its Parties</i> to strengthen the effective integration of local traditional knowledge with modern scientific approaches in actions to combat desertification. Appeal to the <i>research community</i> to involve end-users in the definition of research programmes and make research findings reach end-users. Appeal to <i>the GEF and its entities</i> : to increase funding to combat desertification, and to increase the budget devoted to small projects. Appeal to <i>State beneficiaries of aid for combating desertification</i> : to closely coordinate the actions of funders with civil society.	A(a), B(c), C(a), C(b), F(a), G(a), G(b), G(c)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
25–27 October, Almeria, Spain	International symposium on desertification and migrations	International, multidisciplinary studies on the relationship between desertification and migration, with a major emphasis on youth and female employment; more in-depth analysis of causes and consequences of migration; improvement of existing statistics and a conceptual framework for desertification and migration. <i>International organizations, affected countries and civil society</i> should be active stakeholders in promoting scientific and technological development; migration should be addressed from a solidarity perspective and involve international cooperation; acquire existing global knowledge and design self-managing strategies, governmental policies, measures and good practices to lessen desertification effects and migration; funds allocated by industrialized countries to avoid migration should be invested in preventive measures and used in combination with those allocated to fight desertification; <i>European Union countries</i> should stress renewable energies to eradicate the causes for anthropogenic climatic change and recognise the potential of drylands in the development of sustainable energies; <i>Spain</i> should develop a research body to create policies on desertification and migration interrelation.	A(b), A(c), C(a), C(b), D(b), D(c)
1–2 November, New York, United States of America	Round-table discussion: Assessing the UNCCD process and identifying challenges ahead	Strategically embedding efforts to combat desertification into core development-policy frameworks; Periodic assessment of scientific literature on desertification; better integration with climate change, biodiversity and freshwater programmes; capacity-building of civil society organizations and communities; the role of women; long-term education programmes for raising awareness; and recording and protection of traditional knowledge; giving priority to cross-sectoral issues, with relationships between water, vegetation cover and rural poverty being most urgent, within an integrated land and water management approach; managing water scarcity and combating thirst; increasing the role of women in decision-making processes; connecting sustainable development and water access to deployment of renewable energy sources and improvement of energy efficiency; identifying specific indicators to enhance implementation of the UNCCD's objectives, particularly: development of sustainable agricultural and livestock	A(a), B(b), C(a), D(b), E(a), F(b), F(c)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
		production systems; development of renewable energy sources; launching of reforestation/afforestation programmes and intensification of soil conservation programmes; development of early warning systems for food security, drought forecasting, and desertification monitoring; micro-credit for dryland communities; NAP priorities need to be fully mainstreamed in the production sector and national frameworks, and linked to agriculture, livestock rearing, land-use planning, water use, forestry, and rural development (a rural Agenda 21). <i>Governments and other stakeholders</i> need to show their willingness to address internal factors causing desertification when asking for financial resources.	
6–9 November, Sede Boqer, Israel	International Conference: Deserts and desertification – challenges and opportunities	The development of methods for evaluating the economic and social benefits as against the economic, social and ecological costs of different development paths (pastoral, farming and alternative livelihoods) in drylands; quantitative assessment of rural poverty in drylands and of the relative contribution of different poverty drivers operating at different spatio-temporal scales; exploration of the potential of drylands to provide alternative energy sources that would benefit locally, regionally and globally; evaluation of the effectiveness of different national and local policies and interventions designed to combat desertification and restore land productivity in affected countries; study of the linkages between desertification, biodiversity loss and global warming, leading to scenarios of desertification and dryland biodiversity dynamics under progressing climate change; reducing duplication of effort and research by globally networking institutions committed to desert and dryland research; promoting communication between the research community and decision-makers at all levels thus leading to an extensive implementation of scientific results and dissemination of successful practices.	C(c), D(b), D(c), E(a), E(c), G(b), G(c)
4–5 December, Rome, Italy	Workshop: Cost of inaction and opportunities for	The need for operational methods to quantify economic losses from degraded land at the national level; that investment in drylands is socially, economically and environmentally profitable; the need for an international network on the costs of	C(c), F(c)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
	investment in arid, semi-arid and dry sub-humid areas	inaction and a synthesis of the work on cost evaluation methods and the major findings of studies.	
11–15 December, Arusha, United Republic of Tanzania	International Workshop on climate and land degradation	Further exploration of scale transfer methodologies and procedures and improvement in monitoring of land degradation as well as climate at different scales; global assessments to take into account the perceived reality of land degradation by local populations; strengthening knowledge and understanding as well as the functions of ecosystems in order to better understand, predict and value the risks of land degradation and fully understand the complex interrelations between land use and environment; innovative and adaptive land management responses to inherent climatic variability and natural hazards must be identified and implemented for sustainable land management; land management practices in affected areas should focus on improving the amount of rainfall used in biomass production; the network of climatological, hydrological and agrometeorological stations around the world should be increased and strengthened; climatological and hydrological end products should be developed in coordination with end user needs; interactions between national meteorological and hydrological services to enhance the direct communication of weather and climate information; develop a cost-effective system to communicate early climate forecasts to farmers, so they can improve their land management practices; develop and implement a national drought policy that supports effective implementation of the NAPs.	D(c), E(a), G(b), G(c)
17–19 December, Algiers, Algeria	International Conference: Desertification and the international policy imperative	Ways forward identified include suggestions that: policies must work to provide enabling incentives, should be based on better definitions of environmental migration and must incorporate measures for coping with them; vastly different geographical scales of desertification and responses must be appropriately recognized in policy formulation; job alternatives and sustainable livelihoods for pastoralists and other land users in the drylands need to be created; <i>governments</i> can harness investments in sustainable land management through the reorientation of existing institutions; greater information sharing is needed to harmonize actions	A(b), D(b), D(c), E(a), F(b), G(b), G(c)

Date and location	Event	Key outcomes, including stakeholders and institutions to whom recommendations are addressed (where appropriate)	Contributions to recommendations in chapter V
		<p>and policies that affect drylands and their inhabitants; synthesis of knowledge should be geared to developing solutions to desertification; definitions need to be harmonized, adaptive management enhanced and uptake of knowledge management in projects and agencies improved; cooperation protocols and information networks at the regional level can play a key role in harmonized information generation, sharing and uptake for policy formulation; structural changes in how the Rio Conventions relate to each other are essential. Cross-cutting programmes across sectors and ministries can help improve coordination at the national level; scientific information should be policy-relevant and cross-sectoral; conceptual development by the Millennium Assessment provides a robust framework for policy evaluation; soil conservation may be a handle with which to grasp a broad range of issues; efforts to replicate and test successful examples of sustainable dryland management by and for local communities can be shared across national boundaries; desertification-affected dryland dwellers must be at the centre of remediation; the <i>private sector</i> must be provided with economic incentives to invest in efforts to combat desertification.</p>	
